



# AZERAILLES

# ENSEMBLE...

## BULLETIN D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION / IMPRESSION : MAIRIE D'AZERAILLES  
DEPOT LEGAL n°67 16 L1/01

### Editorial :

Le Conseil Municipal réuni le 31 Mars a adopté le budget primitif pour 2009 avec un double objectif :

Ne pas peser sur les finances des familles : dans la situation économique difficile à l'échelon mondial, générée par la crise financière aux Etats Unis, il est nécessaire d'être solidaires. Plus que symboliquement, dans un vrai souci de ne pas augmenter les difficultés de ceux qui pourraient être touchés dans leur emploi, j'ai proposé au Conseil Municipal, qui a accepté à l'unanimité, de maintenir les 4 taxes au taux de l'an passé.

Maintenir néanmoins l'investissement : tout en contrôlant étroitement leurs dépenses, les collectivités territoriales doivent maintenir leurs investissements pour soutenir l'activité économique et garantir du travail, notamment aux artisans locaux. Notre programme d'investissements comprendra les travaux suivants :

- La réfection totale de l'électricité à l'école, indispensable pour la sécurité de tous, et le changement des fenêtres des appartements de l'école pour 40.100 € (subventionnés pour 15479 € par le Conseil Général et l'Etat)
- La réalisation des travaux connexes suite au remembrement : réfection et création de chemins ruraux, travaux hydrauliques et plantations pour 131.000 € (subventionnés à 50 % par le Conseil Général). A noter que l'Etat financera en outre à 100 % 302.800 € de travaux connexes pour le compte de la commune.
- La pose d'une clôture autour de la station de pompage pour 24.000 € (subventionnés à 40% par le Conseil Général)
- Des travaux sur le réseau d'éclairage public pour 11227 € (subvention de 2.989 €)
- L'achat de matériels et outillages pour équiper l'atelier communal pour 10.000 € environ.

Un programme minimum mais indispensable pour une année de transition.

Le Maire,  
Rose-Marie FALQUE

Etaients présents :

Rose-Marie FALQUE, Daniel VOZELLE, Noëlle GUILLAUME, Denis DIEUDONNE, Bernard SESMAT, Aimable GREVILLE, Martine MARCHAL, Olivier LEGROS, Yann KREMER, Françoise DENIS, Jean-Yves BEAUMONT, Stéphanie REMY

Procurations(s) : Sylvie VONDERSCHER a donné procuration à RM FALQUE ; Yannick HOFFNER a donné procuration à Stéphanie REMY.

Etait excusé : Clément VOUAUX

### CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Suite à l'ouverture des offres en date du 18 février 2009, la commission d'appel d'offres a procédé le 05 mars 2009 à l'audition des quatre maîtres d'œuvre susceptibles d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un système d'assainissement.

Après cet audit, la commission d'appels d'offres propose de retenir l'offre de SLI pour un montant de 154 703.84 € H.T.

Le Conseil accepte ce choix à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

### VOTE DES QUATRE TAXES

Le Conseil décide, à l'unanimité, **de ne pas augmenter** les taux des quatre taxes, à savoir :

|                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| <b>Taxe d'habitation :</b>      | 5.29 %  |
| <b>Taxe foncière bâti :</b>     | 8.67 %  |
| <b>Taxe foncière non bâti :</b> | 22.20 % |
| <b>Taxe professionnelle :</b>   | 6.82 %  |

### BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

|          |                | SECTION<br>FONCTIONNEMENT | SECTION<br>INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|---------------------------|---------------------------|
| Dépenses | Commune        | 492 409.68                | 870 397.64                |
| Recettes |                | 715 494.01                | 870 397.64                |
| Dépenses | Fôret          | 377 137.00                | 380 119.67                |
| Recettes |                | 599 871.29                | 380 119.67                |
| Dépenses | Eau            | 81 225.25                 | 46 898.49                 |
| Recettes |                | 103 535.09                | 59 795.49                 |
| Dépenses | Assainissement | 88 624.11                 | 192 298.31                |
| Recettes |                | 110 891.16                | 192 298.31                |
| Dépenses | Ecole          | 8500.00                   |                           |
| Recettes |                | 8578.92                   |                           |

## Comptes administratifs

|                  |                | Commune    | Forêt       | Eau        | Assainisst | Ecole    |
|------------------|----------------|------------|-------------|------------|------------|----------|
| Dépenses         | Investissement | 559 759.11 | 327 633.60  | 6 481.46   | 3 346.61   |          |
|                  | Fonctionnement | 394 379.79 | 493 425.22  | 41 502.29  | 8 185.06   | 7210.59  |
| Recettes         | Investissement | 787 314.22 | 348 756.12  | 38 918.64  | 15 620.54  |          |
|                  | Fonctionnement | 618 297.07 | 470 512.71  | 50 334.25  | 30 052.71  | 8 989.51 |
| Excédent reporté | Investissement | 36 630.90  | 17 857.15   | -18 981.44 | 10 128.25  |          |
|                  | Fonctionnement | 25 975.73  | 183 971.80  | 55 999.88  | 67 783.42  |          |
| Résultats        | Investissement | 264 186.01 | 38 979.67   | 13 455.74  | 22 402.18  |          |
|                  | Fonctionnement | 249 893.01 | 161 059.29  | 64 831.84  | 89 651.07  | 1778.92  |
|                  | Résultat       | 514 079.02 | 200 038 .96 | 78 287.58  | 112 053.25 | 1778.92  |

M. le Premier Adjoint soumet les comptes administratifs au conseil municipal.  
Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil vote ensuite les budgets primitifs à l'unanimité

### CONVENTION de GROUPEMENT de COMMANDES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec l'Association foncière de remembrement d'Azerailles et la Commune de Glonville pour la passation des marchés concernant la réalisation des travaux connexes au remembrement.

Chacun des signataires s'engageant à signer avec la ou les entreprises retenues, un marché à hauteur de ses besoins propres.

Le coordonnateur du groupement sera la Commune d'Azerailles. Les personnes désignées pour faire partie de la Commission d'appel d'offres sont :

- . Titulaire : M. Aimable GREVILLE
- . Suppléante : Mme Martine MARCHAL.

### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU COLLEGE ET DE TRANSPORT D'ELEVES de BACCARAT

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que le comité syndical du Syndicat intercommunal de gestion du collège et de transport d'élèves a décidé, lors de sa séance du 02 février 2009, de revoir ses statuts.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal de Gestion du Collège et de Transport d'Elèves de Baccarat.

### SEANCE DU 24 AVRIL 2009

#### Etaient présents :

Rose-Marie FALQUE, Daniel VOZELLE, Noëlle GUILLAUME, Denis DIEUDONNE, Bernard SESMAT, Aimable GREVILLE, Yann KREMER, Françoise DENIS, Stéphanie REMY, Jean-Yves BEAUMONT, Martine MARCHAL, Olivier LEGROS, Sylvie VONDERSCHER, Yannick HOFFNER, Clément VOUAUX.

### DEMANDES DE SUBVENTION 2009

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à accorder à plusieurs associations.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, accorde :

- MJC : 250 € (1 contre)
- VAL MEURTHE TENNIS DE TABLE : 400 €
- VMH (Visite Malades à l'Hôpital) : 100 €
- BANQUE ALIMENTAIRE : 600 € (1 abstention)
- DONNEURS DE SANG : 200 €
- CROIX ROUGE : 300 €
- ADMR : 250 €

## **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MADEMOISELLE NOWAK AMELIE POUR UNE DUREE DE 5 MOIS**

Madame le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat à durée déterminée de Mlle NOWAK Amélie – adjoint administratif de 2eme classe non titulaire, d'une durée de 10 h 30 par semaine pour la période du 29/04/2009 au 30/09/2009, en vue du prochain départ en retraite de notre secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de l'agent.

## **CONVENTION AVEC BETAIGNE ENVIRONNEMENT**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un contrat de partenariat avec la SARL BETAIGNE ENVIRONNEMENT.

Les conditions financières sont les suivantes :

Coût du traitement à la tonne des déchets végétaux récupérés : 18 € H.T.

Coût de la rotation des bennes : 85 € H.T.

Coût de la location des bennes : 65 € H.T pour une benne de 15 m3.

La durée du contrat sera mensuelle, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention avec la Sarl BETAIGNE ENVIRONNEMENT pour le traitement des déchets végétaux.

*Nous attirons l'attention de tous sur la nécessité de ne déposer que des déchets végétaux dans cette benne. En cas de non respect, la benne serait retournée à Azerailles pour tri, évidemment aux frais de la commune (c'est-à-dire aux frais de tous...°*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **ETAT CIVIL**

#### **Décès :**

Koffolt Jean Luc le 21 avril 2009

Boucher Gerard le 18 avril 2009 à Marseille



### **INSCRIPTIONS A L'ECOLE**

Les inscriptions des enfants pour la rentrée scolaire 2009 auront lieu à l'école maternelle

Vendredi 15 mai de 16h45 à 17h30.

Se munir :

- D'une fiche d'Etat civil ou du livret de famille,
- D'un certificat d'aptitude à la vie collective en milieu scolaire, délivré par le médecin de famille.

### **FETE D'AZERAILLES**

La fête d'Azerailles aura lieu le week-end des 23 et 24 Mai 2009, avec sa danse du coq , le dimanche de 10 h à 12 h.

## FAMILLE RURALE FETE SES 60ANS D'EXISTENCE

FAMILLE RURALE organise une grande fête le Dimanche 17 Mai à Einville au Jard.  
Une quarantaine d'activités sportives et ludiques seront proposées aux parents comme aux enfants.  
Cette journée sera entièrement gratuite pour tous, ainsi qu'un bus à votre disposition.

Départ d'Azerailles : Le 17 Mai à 9h30

Retour à 18h30

Prévoir son pique-nique.

Réservation obligatoire auprès de :

M. Yannick HOFFNER au 03 83 75 49 09

M. Gilbert SCHNABEL au 03 83 75 50 55

Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés.

## RUCHE



La ruche sera organisée par Famille Rurale aux dates avec les horaires suivants :

Du 6 au 24 Juillet de 9H à 11h30 et de 13h30 à 17h00 ;

Possibilité de garde entre 11h30 et 13h30.

Inscription à la Mairie le Vendredi 19 Juin à 16H30. Renseignements aux 03 83 75 49 09

## ARRETE DE CIRCULATION



Afin de terminer la construction de la chaussée du chemin communal n° 2 (Route de Brouville) et son raccordement à la voie existante, côté Azerailles, la circulation sera interdite à tous véhicules sur la route de Brouville et la nouvelle voie entre Azerailles et Gélacourt jusqu'au 12 juin 2009. Le trafic sera dévié vers la RD165 (route d'Hablainville).

## REGLEMENTATION SUR LES TONTES

En ce début de printemps, nous vous demandons de respecter les horaires de tonte, notamment les samedis et dimanches, soit :

En semaine de 8 h à 20 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche : 10 h à 12 h

## BROCANTE

La M.J.C. d'Azerailles organise un vide grenier le 7 juin 2009, rue du canal et autour du stade.

Le stationnement sera interdit :

Le samedi 6 juin de 16h à 18h rue du canal, rue des charmilles et allée Renée Leduc côté usine

Le dimanche 7 juin de 5 h 30 à 18 h rue du canal, rue des charmilles et allée Renée Leduc des 2 côtés

## LA VALLEE DE LA MEURTHE EN SECRET

Réservez l'après-midi du samedi 13 juin : le Conseil Général vous propose une animation « grand public » sur les bords de Meurthe, à Azerailles, sur le thème de « la vallée de la Meurthe en secret ». Les amateurs de nature ne manqueront pas ce rendez-vous.

## Message de M. Jean-Marie BOCKEL, secrétaire d'Etat à la Défense et aux anciens combattants

### Journée nationale de commémoration du 8 mai

Nous commémorons aujourd'hui le 64<sup>e</sup> anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie, le 8 mai 1945.

Cette journée nationale rappelle la victoire du camp Allié contre le nazisme. Elle marque également la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Par l'ampleur des pertes humaines, des destructions matérielles et des souffrances infligées aux populations civiles, la Seconde Guerre mondiale se distingue de tous les autres conflits.

Elle s'illustre tristement par le mépris de l'humain.

Le système concentrationnaire mis en place par l'Allemagne nazie a fait reculer les frontières de la civilisation : les persécutions raciales, l'internement des populations civiles et l'horreur des camps d'extermination marquent le mépris de l'humain et le recul des valeurs héritées des Lumières.

Le 8 mai invoque ainsi la victoire des valeurs de la civilisation contre la barbarie, le triomphe de la démocratie contre le totalitarisme nazi.

Le 8 mai 1945, la France renaît de ses cendres. Elle efface la honte de la défaite et de l'Armistice de juin 1940.

Avec ses armées reconstituées, la France a participé pleinement à la victoire finale contre le nazisme. Elle n'a en réalité jamais cessé de combattre : à Londres, derrière le général de Gaulle, en France, dans les rangs de la résistance intérieure et partout ailleurs, sur terre, sur mer et dans les airs, des Français ont continué la lutte.

L'armée qui s'est élancée le 15 août 1944 vers les plages de Provence témoigne de cette unité retrouvée de la nation française à l'heure des grands défis. Eléments gaullistes de la 1<sup>ère</sup> Division Française Libre, combattants de l'armée d'Afrique, tirailleurs sénégalais, goumiers marocains, bataillon des Antilles, Forces Françaises de l'Intérieur : c'est toute la France qui est au rendez-vous pour la Libération de son territoire.

C'est cette France réunifiée que le Président de la République Nicolas Sarkozy a souhaité mettre à l'honneur cette année, en se rendant le 8 mai à la Nartelle afin d'y honorer la mémoire des combattants du Débarquement de Provence.

Le 8 mai 1945, à l'heure de la victoire, la France siège aux côtés des Alliés à la table des vainqueurs et reçoit la capitulation de l'Allemagne nazie. Le 8 mai 1945, la France retrouve sa souveraineté et l'intégrité de ses frontières. Le 8 mai 1945, la France retrouve également son âme.

De l'horreur de la guerre est né aussi un espoir : celui d'un monde de coopération et de paix entre les peuples. La création des Nations Unies et la construction européenne, initiée dans l'élan de la reconstruction morale et politique de l'après-guerre, concrétisent cette promesse.

Cette journée nationale de commémoration nous rappelle enfin que la mémoire de ces événements doit vivre, et qu'elle doit être transmise aux générations futures.

Aujourd'hui, les témoins, anciens résistants, déportés ou anciens combattants, sont toujours parmi nous pour effectuer ce nécessaire travail de mémoire.

Ainsi le 8 mai est également l'occasion pour nous, pour toute la Nation, de les honorer, en rappelant leurs engagements, leur courage et leurs sacrifices.

La journée nationale de commémoration du 8 mai occupe une place singulière dans l'ordre du souvenir.

Synonyme d'indicibles souffrances, cette journée du 8 mai nous rassemble également aujourd'hui autour de valeurs communes de liberté et de fraternité, qui demeurent au fondement même de notre contrat social et de notre identité.

Discours de Madame Le Maire

21 Mars 2009

Madame, Messieurs les sénateurs,  
Monsieur le Député,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur le Président du SDIS, Monsieur le Vice Président du SDIS,  
Mesdames et messieurs les Maires et adjoints élus du canton, les maires honoraires, les membres  
du conseil municipal d'Azerailles  
Monsieur le Colonel, directeur du SDIS,  
Monsieur le Lieutenant Colonel, président de l'union régionale des sapeurs pompiers,  
Monsieur le commandant, chef du groupement des sapeurs pompiers de Lunéville,  
Messieurs les chefs de centre de Lunéville, Baccarat, Blamont, Cirey sur Vezouze, Badonviller,  
Chenevières, Bertrichamps, Thiaville, Gerbéviller, Azerailles  
Mesdames, messieurs les médecins-capitaines,  
Monsieur le directeur du CAUE,  
Messieurs les représentants de la gendarmerie,  
Monsieur le président de la société Hydro Leduc,  
Monsieur le Curé,  
Mesdames et Messieurs les architectes, chefs d'entreprises, artisans,  
Mesdames et messieurs, chers habitants d'Azerailles

C'est un grand jour pour notre commune ; l'équipe municipale au cours du mandat précédent avait rêvé de ce centre technique, nous l'avons imaginé, nous l'avons réalisé, il ouvre ses portes aujourd'hui et je vous remercie, Mesdames et Messieurs nos invités de vous associer, par votre présence, à son lancement.

## **Alors pourquoi cette construction ? Comment, avec qui et grâce à quels soutiens l'avons-nous réalisée ?**

**Pourquoi ?** parce que notre atelier communal, où travaillent Yvan, Jeannick et Lionel était dispersé en différents endroits, mairie, école, station de pompage, regrouper était une nécessité pour leur donner de bonnes conditions de travail. D'autre part, l'espace ainsi libéré, entre la mairie et le presbytère, nous permet d'envisager une extension de notre secrétariat de mairie répondant aux normes d'accessibilité, obligatoires à l'horizon 2015.

Ce nouveau local technique offrira également une capacité de stockage à destination des associations, nombreuses et dynamiques sur notre commune. Au total, bureau, vestiaire, atelier, garage, rangement sur les deux niveaux, représentent 508 m2 de surface utile.

La deuxième partie de ce local est réservée à nos sapeurs pompiers, placés sous le commandement de l'Adjudant Chef Francis MUNIER. Sous ses ordres, 13 sapeurs, tous volontaires dont plusieurs jeunes, filles et garçons, la relève est bien présente, veillent à la sécurité des habitants de 8 communes : Hablainville, Pettonville, Brouville, Vaxainville, Reherrey, Glonville, Fontenoy la Joute et bien sûr Azerailles. La proximité de la voie rapide leur ouvre un nouveau champ d'intervention. Nous savons tous ce que nous leur devons mais Ils étaient bien mal logés, comme vous me le faisiez remarquer, Monsieur le Président du SDIS, à chacune de vos visites, en compagnie du Colonel Modéré ; lorsque chaque seconde compte pour sauver des vies, il est impératif que les pompiers puissent « décaler » vite et bien. Je crois que ce sera le cas aujourd'hui, avec ces locaux du centre de secours, qui composé du garage, de la salle polyvalente, des vestiaires et sanitaires, de l'espace de stockage et du bureau du chef au premier étage, représentent un espace de 214 m2. Il est impératif aussi, et je le comprends encore mieux depuis que j'ai l'honneur d'avoir rejoint le conseil d'administration du SDIS, il est impératif qu'ils se forment et c'est la volonté ferme de Francis Munier, qui rêve d'une section de JSP.

Ce local est donc un acte de foi dans l'avenir de notre commune, appelée à se développer, autour d'une grande entreprise mais aussi forte d'un tissu artisanal et associatif important ; foi dans l'avenir de notre territoire intercommunal auquel il faut apporter, auprès de nos médecins, dont je salue la présence, des services de secours compétents, je pense aussi bien sûr au centre de secours de Baccarat et aux CPII de Chenevières, Bertrichamps et Thiaville, Comme je l'ai déjà dit, les centres de secours ont depuis longtemps réussi l'intercommunalité car ils se retrouvent fréquemment et travaillent main dans la main.

**Après le pourquoi, le Comment ?** Les habitants d'Azerailles n'oublieront jamais que ce local était celui de l'entreprise de vannerie Aubry-Frantz qui y a exercé son activité pendant de nombreuses années. Les liens étaient forts et nous nous souvenons, avec respect et amitié de Gilbert, Marc et Malou AUBRY, disparus bien trop tôt ; c'est sans doute aussi pour eux que, lorsque l'entreprise ferma, nous avons voulu que la commune reprenne ce bâtiment.

Naturellement, nous nous sommes tournés vers le CAUE en 2005 et Monsieur SIMON a conduit notre réflexion et élaboré un pré-programme ; pour la partie pompiers, vous nous avez également bien aidés, commandant Sauvageot ; soyez messieurs, tous deux remerciés pour votre précieux concours.

La deuxième étape a été le choix du maître d'œuvre, après rencontres avec plusieurs cabinets, nous avons décidé de confier la construction de notre bâtiment à Monsieur Alain CONRADT, de l'atelier d'architecture du Parc, c'était en juin 2006. S'en est suivi un long travail avec vous Monsieur CONRADT, jusqu'au dépôt du permis de construire, puis le choix des entreprises et le suivi du chantier, émaillé de difficultés, car les soucis ont été nombreux, mais votre calme et votre sourire sont venus à bout de tous les problèmes ; merci à vous pour le suivi du chantier qui débuta fin avril 2008 et sur lequel intervinrent les entreprises suivantes :

VERITAS pour le contrôle technique et la coordination sécurité  
VALENTIN CHIARAVALLI pour la démolition, le gros œuvre, les VRD  
Jean-Luc MELLE d'Azerailles pour la charpente métallique, les escaliers  
COUVRETANCHE pour la couverture, la menuiserie intérieure, le bardage bois  
L'entreprise SESMAT pour la menuiserie alu  
MANUREGION pour les portes sectionnelles  
Monsieur BEGARD pour la platerie, l'isolation, les faux plafonds et les peintures  
JACQUES PHILIPPE pour le chauffage  
CROUVIZIER WUTSCHER pour l'électricité  
STORES SERVICES pour le marquage extérieur, avec une petite note très personnalisée.  
Soyez messieurs, tous remerciés, pour votre travail, réalisé dans ce bâtiment.

### **Pourquoi, comment, avec quels soutiens financiers ?**

Car au total, ce bâtiment nous coutera 436.000 € HT. Une belle somme n'est-ce pas ? Nous avons bénéficié de financements croisés, et je ne suivrai pas Pierre-Yves Collombat qui dans son « dictionnaire des idées reçues » sur les collectivités, définit les financements, toujours croisés, comme « une perversion dont le résultat est d'allonger les inaugurations en multipliant les discours... »

Je vous donnerai bien volontiers la parole, monsieur le président du conseil général, qui nous avez accordé deux subventions de 37441 et 32368 € représentant le solde de notre dotation du mandat précédent et le montant accordé pour l'année complémentaire 2008 ; merci monsieur le président

Merci à vous Monsieur le sénateur Nachbar, qui nous avez permis d'obtenir une subvention exceptionnelle du ministère de l'intérieur de 10.000 EURO, en raison de l'intérêt de notre projet, notamment le local sapeurs pompiers, pour l'aménagement du territoire.

Merci à l'Etat, Monsieur le sous préfet de Lunéville ne pouvait être présent, pour la dotation de 85.911 € au titre de la DGE.

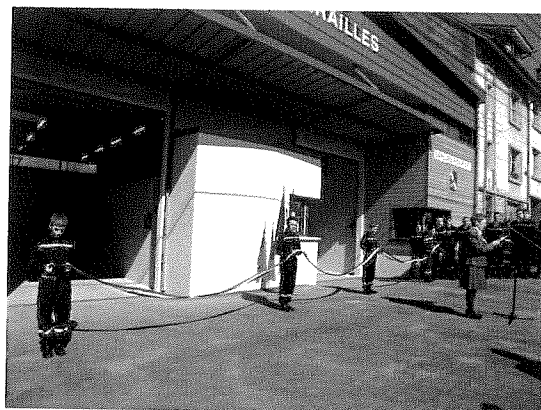
Evidemment, pour boucler notre projet, nos fonds propres ne suffisaient pas, nous avons dû avoir recours à l'emprunt, à hauteur de 250.000 EUR et c'est le Crédit Mutuel de Baccarat qui nous a consenti les meilleures conditions, je salue son directeur Monsieur Jean-Paul THIERY, ainsi que Monsieur GOBERVILLE, président du conseil d'administration et Madame Christiane BONTEMPS, membre de ce conseil.

Nous savons aussi que le SDIS qui devient notre locataire apportera sa pierre à l'édifice, les modalités sont actuellement à l'étude.

A l'heure des remerciements, je voudrais citer tout particulièrement le trio composé de Denis DIEUDONNE, adjoint au maire, Yvan ARMBRUSTER, employé communal et surtout les deux premiers comprendront, Aimable GREVILLE, conseiller municipal, qui a suivi cette construction avec infiniment d'attention, sans se départir de son calme et de son sourire, malgré les embûches.

Ainsi, au terme de 4 années de travail, nous sommes élus et habitants aussi, je crois, heureux du résultat. Au fonctionnel, nous avons voulu ajouter le BEAU, peut-être considéré comme superflu, « chose si nécessaire » disait Voltaire, car ce bâtiment sera cadre de travail pour certains mais cadre de vie pour les Acervalliens et leurs visiteurs.

Longue vie à ce bâtiment, bon travail à l'équipe municipale et à nos valeureux pompiers, merci à vous tous pour votre aide et votre attention.



## Un diplôme d'honneur pour Monsieur Jacques PHILIPPE

Lors de l'assemblée générale des Médailleurs Militaires de Baccarat, le dimanche 22 mars, notre concitoyen, Monsieur Jacques PHILIPPE, a été justement honoré.

Né à Azerailles le 21 février 1930, il entra à l'école militaire de Strasbourg à 20 ans puis à celle de Gendarmerie de Charenton. Nommé à la 12<sup>ème</sup> légion de Gardes Républicains à FEZ (Maroc), sa carrière le conduisit ensuite à Roanne, puis en Algérie, à Mousse-Bataville, Metz, Strasbourg.

En 1966, à l'âge de 36 ans, Monsieur Philippe avait reçu la prestigieuse Médaille Militaire ; c'est pour cette médaille, dont il est titulaire depuis 43 ans, que le Président Gabriel Coquet lui remit un diplôme d'honneur, sous les applaudissements de ses camarades.

Monsieur Philippe est également titulaire de l'Ordre National du Mérite et de la Croix du Combattant.

Epoux de Fernande depuis 1953, c'est avec elle qu'il retrouva Azerailles, à l'heure de la retraite, en 1985. Discret, souriant, ayant toujours un bon mot, lorsque nous le croisons, alors qu'il chevauche son vélo... Monsieur Philippe est un exemple pour nous tous.

Bravo cher Jacques pour votre belle carrière et cette belle reconnaissance de vos pairs.

